



## Edito de la Présidente

Quelle joie de prendre ma plume pour vous annoncer pleins de bonnes nouvelles avec, bien évidemment, la plus belle à nos yeux de parents adoptifs, l'arrivée d'enfants dans les familles de nos adhérents ; mais également la réouverture de notre café causette adoption avec une nouvelle formule et un nouveau lieu ; le lancement de la troisième session « Du projet vers l'enfant » pour que vous puissiez vous former , vous informer, échanger et avancer dans votre projet d'adoption ; notre participation à la projection du film d'Amandine Gay « Une histoire à soi » organisée par le ciné-club de Chambéry le Haut ; des conférences sur des sujets variés sans oublier bien entendu la tenue de notre assemblée générale le vendredi 21 janvier 2022.

Vous pourrez également lire les comptes rendus des conférences de Jean-François Chicoine sur les défis du quotidien des enfants adoptés ; de Johanne Lemieux sur les ados adoptés et celle de Cécile Delannoy et Marie-Laure Bouet Simon n sur « comment créer des liens familiaux avec les enfants délaissés avec et sans adoption ».

*Il est temps pour moi de vous laisser découvrir toutes ces bonnes nouvelles et de vous dire : à tout bientôt !*

Catherine PIVOT TAFFUT,  
Présidente d'EFA 73.



## Sommaire

Edito	1
Conférence Dr Chicoine	2-3
Bibliographie	4
Conférence Johanne Lemieux	5-8
Conférence de Cécile Delannoy et Marie-Laure Bouet-Simon	9-13
Filmographie	14
Retour du café causette	15
A vos agendas	16-17
Heureuses nouvelles	18
Des idées d'articles ?	19



Retour sur la Visio conférence du Dr Chicoine du 01/05/2021 *Article fait à partir de notes personnelles*

**Sommeil, comportement, discipline, autonomie, socialisation et autres défis quotidiens avec l'enfant adopté**

*Le Dr Jean-François CHICOINE est Professeur agrégé de pédiatrie à l'Université de Montréal, Pédiatre et Directeur de la clinique d'adoption et de santé internationale du CHU Sainte-Justine, au Québec.*

Avec les années, les enfants arrivent de plus en plus grands. Généralement, les enfants adoptés ont en commun une grossesse à risque. Il faut aussi prendre en compte ce que transmettent ces mères biologiques à travers la génétique.

Tous les enfants adoptés arrivent avec des retards, liés à un manque de stimulation notamment. Généralement, ce sont aussi des enfants avec des petits poids de naissance par rapport aux enfants de leur pays.

**Petit poids de naissance = retard de croissance, de taille.**

Ce rattrapage de la restriction de croissance intra-utérine, se fait sur 7 à 8 ans. Dans les 3 à 6 premiers mois, aliments variés. Une réserve près dans la chambre peut être envisagée, si besoin, pour que l'enfant ait nourriture à portée de main. Jusqu'à 3-4 ans, il faut beaucoup de gras pour favoriser l'élagage neuronal (lait, huiles, crème...). S'il y a eut une importante malnutrition, nous constatons que les enfants peuvent d'abord grossir et ensuite grandir (Afrique, Haïti par exemple).

**Après avoir sécurisé la nutrition, ce n'est pas l'attachement ni l'amour qui est important, mais le développement sensoriel.** Les enfants qui n'ont pas été manipulés ne perçoivent pas leur position, leur posture. Leur cerveau sensoriel ne sait pas s'ils sont assis ou debouts. Quel que soit leur âge à l'adoption, il est important qu'ils puissent tester différentes positions. **Le hamac permet de centrer le corps !** Il ne faut pas hésiter à consulter en ergothérapie, psychomotricité. Il arrive que beaucoup d'enfants soient diagnostiqués TDAH ( Trouble Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité) ou avec des troubles autistiques, alors qu'ils avaient des troubles de l'intégration sensorielle. Il est important de faire du sport ou des activités de plein air au moins 3 ou 4 h par jour jusqu'à l'âge de 6-7 ans pour lutter contre le cortisol et adrénaline élevés.

**Il faut être au départ un peu le soignant de son enfant tout en étant son parent.**

**Le sommeil est une source de préoccupation importante** pour les parents par adoption. Toutes les ruptures entraînent de la vigilance et des troubles du sommeil. Vers l'âge de 6-7 mois, l'enfant va confier sa survie à une personne ou à 60 ou 70 personnes suivant son parcours. Les traumatismes, l'insécurité, s'expriment la journée mais aussi la nuit. **L'enfant grandit pendant son sommeil lent, donc le sommeil est important.**

Cela peut prendre plusieurs années pour arriver à une forme de sécurisation affective (en fonction du trauma de l'enfant, de sa souffrance) nécessaire au sommeil. Le plus difficile est d'aider l'enfant à s'endormir : il faut intervenir lors de cauchemars ou réveils nocturnes. **Pour les réveils nocturnes, il ne faut pas le stimuler (toucher, lire, etc.) mais être là en présence silencieuse.**

*Astuces du Dr Chicoine pour les réveils nocturnes très fréquents : Faire des bons de réveil : dessiner avec l'enfant 2 bons de réveil de parent. Expliquer alors à l'enfant qu'il peut utiliser 2 bons de réveil uniquement.*

Il existe 2 principaux problèmes : pipi au lit, endormissement. Dr Chicoine déconseille le cododo, et propose éventuellement un matelas dans la chambre au début.

**Pouvoir se détacher le soir est plus facile quand attachement est bien fait le jour.**

Pour que l'enfant puisse se détacher, il faut qu'il ait bien mangé et pas trop tard, qu'il ait fait du plein air, lui accorder entre 20 et 30 mn seul avec lui pour se laisser remplir par l'enfant (lui permettre de montrer à son parent ce qu'il apprend, ce qui lui fait envie. Jeu qui lui plaît. C'est lui qui décide). Ce sont les émotions qui vont construire la cognition chez l'enfant. La routine est très importante.

Entre l'âge de 2 et 3 ans, l'enfant va se déréguler plus facilement, plus l'enfant a été insécurisé, plus il va exprimer ses contrariétés, même plus grand, envers ses parents car il commence à être attaché. Chez les autres, il est calme car il est adapté, mais pas attaché. **La phase des « terrible two » dure beaucoup plus longtemps chez l'enfant adopté.**

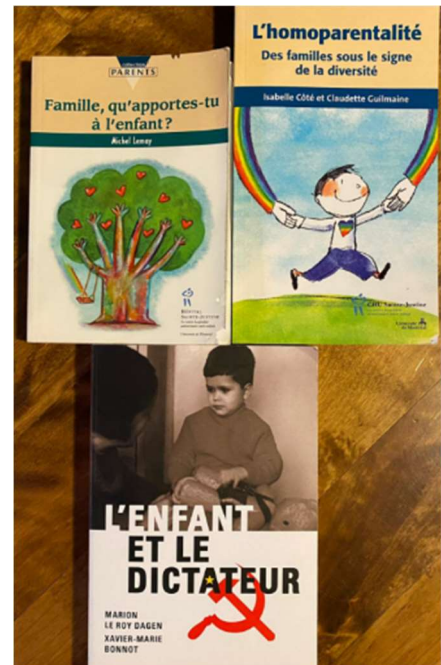
A 8-9ans, leur cerveau n'est pas encore synchronisé avec leurs émotions. Ils ont besoin d'une année de plus que les autres pour récupérer, reconstruire des liens entre pensée, émotions et langage.

**Ne pas les mettre tout de suite à l'école !**

L'autonomie de l'enfant a été violentée, ils vont d'abord s'inscrire dans la dépendance. Ils ont besoin de savoir qu'ils sont toujours dans la pensée de leurs parents

**Merci à EFA65 pour l'organisation de cette conférence ainsi que pour la transmission des références des ouvrages cités lors de la conférence.**

Pour aller plus loin, voici l'ensemble des ouvrages présentés lors de cette conférence :





Retour sur la Visio conférence de Johanne Lemieux du 25/09/2021 *Article fait à partir de notes personnelles*

## Mieux vivre l'adolescence de l'enfant adopté

*Johanne Lemieux est est travailleuse sociale, psychothérapeute, conférencière, animatrice, auteure*

### Le voyage du Héros

Il commence par la vie ordinaire, il n'y a pas de danger. Puis, il y a un appel à l'aventure (choisie ou imposée), une série de succès, de découragements, de victoires et le héros trouve un trésor (solution ou autre façon d'être). Puis, il a une nouvelle réalité (vie normale et changée).

L'adolescence c'est cela. Vers 11-12 ans, il y a un changement physique et mental imposé, c'est l'aventure. L'aventure de l'adolescent est aussi une aventure (peaufiner des choses, choisir de s'ajuster...). Les enfants existent pour finir d'élever les parents. Le gros test est pendant l'adolescence.

15 à 20% des ados adoptés auront 2 à 3 fois plus de risque :

- -d'être suicidaires
- -d'être stressés
- -de se retrouver devant un tribunal

#### Rappelez-vous le conte [l'Océanfance](#) :

Avant l'adolescence, tout va bien, l'enfant (le matelot) est avec ses capitaines sur le bateau à voguer vers le continent des adultes. Mais à l'adolescence, il y a une île à traverser : il faut passer au travers de l'île, on doit la traverser pour l'amener sur le continent des adultes.

Le but est de transformer quelque chose. En adoptant l'enfant, on a changé son destin. On en a fait le personnage secondaire de notre histoire. Le but de l'adolescence est l'individualisation, et il va devenir le personnage principal de son histoire. Il y a une partie qu'on va accompagner, mais il y a une partie qu'il va décider.

L'adoption ne guérit rien, on limite les dégâts causés avant son adoption. L'enfant doit aller au bout de son potentiel cognitif, physique, affectif,... On l'accompagne pour qu'il écrive son histoire.

« La notion de crise de l'adolescence » est un moment de croissance et d'effervescence. « Crise » en chinois signifie deux choses : **danger** et **opportunité**. L'adolescence est une définition nouvelle et floue. Et ce qu'on appelle « la crise de l'adolescence » est en fait, le moment où les enfants ont des besoins particuliers. Ils ont un **besoin impératif de s'éloigner** car doivent créer d'autres liens. Ils ont aussi **besoin d'émotions très fortes** (par exemple, ils aiment regarder des films d'horreur!). Ils ne veulent pas de routine, ils ont besoin de nouveautés pour grandir. Il y a aussi **un besoin de s'aventurer hors du camp de base**.

## Les moments importants dans le développement de l'adolescent

1. La première réorganisation du cerveau (entre 2-3 ans)
2. La deuxième réorganisation du cerveau (adolescence)

D'abord, c'est **l'élagage** : le cerveau est comme un arbre, il fait beaucoup de branches qui vont servir jusqu'à 2-3 ans. Puis, on sait marcher et parler donc on n'a plus besoin de certaines branches (celles de l'apprentissage de ces notions). Donc, le cerveau élague et coupe les parties de branches qui ne servent plus. Ensuite, peu à peu, certaines branches grandissent. A l'adolescence, le cerveau va se débarrasser des circuits dont il n'a plus besoin. Certaines habitudes disparaissent. A nouveau, le cerveau va élaguer, il va couper à l'intérieur (comme dans un arbre) pour consolider certaines branches et faire de la place pour d'autres.

Puis, vient **la fabrication**, il devient un être avec des fonctions cognitives et il devient plus intelligent.

Ensuite, c'est **la consolidation**, l'adolescence dure 12 ans et un adolescent de 13 ans n'a pas le même profil qu'un adolescent de 18 ans.

## Les trois grandes phases de l'adolescence

### 1. L'adonnaissance (11-13 ans) :

C'est le moment de l'élagage. On a l'impression qu'il régresse, il est mal dans son corps, les hormones changent l'architecture du cerveau. Il est souvent très passif. Les parents ne contrôlent pas grand-chose, voire presque rien (c'est une micro-gestion pour les parents).

### 2. Le vrai ado (14-18 ans) :

Il est plus réactif, il collabore en râlant. L'adolescent est parfois raisonneur. Les parents sont encore « managers » mais seulement un peu.

### 3. L'adulescence (19-23 /24 ans) :

C'est la consolidation, il est pro-actif, il collabore (plus ou moins de bonne humeur), il est raisonnable et les parents sont là pour superviser de loin.

## Conseils

Ne demandez jamais à un ado si on peut l'aider mais plutôt dites-lui : « Je sais que tu es capable mais si je peux t'aider, est-ce que je peux être utile ? ».

Autre exemple, s'il est en retard, surtout ne pas dire : « Pourquoi tu as fais ça ? »

Plutôt, lui dire : « Ah, tu arrives en retard parce que....ou si quelque chose ne va pas bien, lui dire : « je constate que ce n'est pas le moment, on verra plus tard ».

**Les parents doivent être solides et disponibles.**

### La maturation : c'est majeur

Souvenez-vous avant l'adoption, nos ados étaient dans la survie. Leur développement était ralenti voire arrêté et à l'adoption, on a redémarré le processus. Nos ados vont faire beaucoup de choses idiotes qui ne sont pas de leur âge. Ils n'ont pas la maturité affective ni le jugement des enfants biologiques de leur âge. Il faut les protéger d'eux-mêmes au risque qu'ils vous détestent.

**La période de l'adolescence est une période de grand stress.**

Aujourd'hui, il y a plus de stimulation qu'avant et notre cerveau est capable de réagir et faire face à des dangers rapides et de courte durée. Maintenant, on a des dangers perçus qui donnent du stress chronique : CINE

**C** : pas de contrôle

**I** : imprévu

**N** : nouvelles choses  
(changements du corps  
et de l'esprit)

**E** : égo menacé

L'adolescence est donc une période stressante aussi bien pour le parent et pour l'enfant. Il y a forte production d'ocytocine (important pour l'attachement) et de cortisone et d'adrénaline (voire trop).

L'adolescence est stressante et plus on vieillit et moins on est patient face au stress en général. En même temps, la gestion du stress est plus mauvaise chez les ados.

*Du point de vue des parents, quand c'est notre corps qui réagit, on n'est pas en sécurité. Il faut donc parler à notre corps, c'est-à-dire faire une activité physique, flatter et /ou caresser le chat, chanter, rire, bouger et RESPIRER (yoga ou méditation).*

L'attachement est la première langue de l'enfant, et il a été insécurisé dans son histoire et donc, il faut parler à son adolescent pour sécuriser l'attachement.

Aussi, nos ados vont être influencés par d'autres personnes que nous. Donc, **essayez d'être dans le présent**. La relation que l'on a avec notre enfant, il faut la préserver. Si votre enfant vous sollicite pour répondre à une détresse, c'est le début de l'attachement.

Pour revenir à la mythologie, le voyage du héros est une étape de développement (pour l'enfant et pour nous). Pour l'enfant c'est une aventure qu'il n'a pas choisie. La plupart des enfants adoptés deviennent des adultes qui veulent comprendre leur histoire, ce qui leur fait peur. Ils s'en sortent bien mais pas comme le scénario que leurs parents souhaitaient.

### **En cas de doute, souvenez-vous des 3 C**

1. **Courage** : il faut vaincre la peur par le courage et faire des choses même si on ne connaît pas le scénario, même si c'est inconfortable.

2. **Compassion** : il faut avoir de la compassion pour vous-même et pour les autres. Les gens font de leur mieux avec ce qu'ils ont (leurs limites et leurs moyens) au moment de la décision. Pour l'adolescent, c'est pareil. Il fait au mieux avec qui il est, maintenant et à chaque instant. Il faut avoir de la la compassion pour soi, et faire de notre mieux.

3. **Connexion** : ne pas avoir honte de son enfant). Il faut rester en connexion avec des personnes qui comprennent ce que l'on traverse avec notre enfant (ne pas s'isoler).

***L'adolescent doit sentir qu'il est à sa place. Dites-lui : « Tu es à ta place, tu ne prends pas la place de quelqu'un ». Ne le prenez pas personnellement s'il est de mauvaise humeur. Les enfants sont là pour faire grandir les parents.***

***Il faut être les adultes que vous souhaitez que vos enfants deviennent.***





## « Créer des liens familiaux avec les enfants délaissés avec et sans l'adoption :

### Quelles perspectives? »

Conférence de Cécile Delannoy et Marie-Laure Bouet-Simon

*Ou comment accompagner et soutenir un enfant délaissé, répondre à ses besoins d'ancrage et de sécurité ? Comment stabiliser des adultes référents ? Comment créer une relation durable au gré des changements de lieu de placement ?*

Cette conférence était organisée dans le Rhône, par la maison départementale de l'adoption et EFA 69, que nous tenons ici à remercier du partage de cette initiative.

**Anne Marie Mondon, juriste: qu'est-ce que le délaissement parental ? Quelle est la finalité de cette procédure judiciaire ?**

Elle sert à reconnaître une réalité vécue par un enfant : les placements peuvent être très longs, sans jamais de retour à la maison, donc le délaissement permet de mettre en mots, de reconnaître un statut à un enfant, celui de pupille de l'Etat, le placement à l'ASE donnant une protection mais pas de statut.

#### **Le statut de pupille de l'Etat :**

Il s'agit d'un des rares statuts qui donne la possibilité juridique d'être adopté. Peuvent également accéder à ce statut, les enfants trouvés, les enfants nés sous le secret, les enfants de parents à qui l'autorité parentale a été retirée, les orphelins. La tutelle est exercée par le Préfet. Le Conseil de famille des pupilles de l'Etat définit son projet de vie qui peut être une adoption ou pas, après évaluation de l'adoptabilité psycho-sociale de l'enfant.

#### **Conditions du délaissement :**

Selon la loi du 14 mars 2016 sur la protection de l'enfance, un enfant est considéré comme délaissé lorsque « les parents n'ont pas entretenu avec lui les relations nécessaires à son éducation ou à son développement pendant l'année qui précède l'introduction de la requête sans que ces derniers en aient été empêchés par quelque cause que ce soit ». Dans la loi, le constat du délaissement VECU par l'enfant prend le relais de l'ancienne évaluation du « désintérêt manifeste » des parents (ancienne déclaration judiciaire d'abandon). Juridiquement, une place centrale est désormais accordée à l'enfant et à ses besoins, alors qu'auparavant l'objectif essentiel était la prévention et le soutien aux familles pour protéger l'enfant.

## La réalité de la mise en œuvre : résistance et perspectives

Toute la difficulté est de cerner les empêchements des parents, qui peuvent avoir des difficultés de tous ordres : sociales, psychologiques, linguistiques, .... Quelle juste place laisse-t-on à ces empêchements ? Quelle interprétation en fait-on ? Quel équilibre trouve-t-on entre les droits des parents et le vécu délétère pour l'enfant ? Il apparaît que les magistrats ne sont pas formés ; Il faudrait les sensibiliser à la connaissance des situations de délaissement, à l'impact sur la vie des enfants, aux problématiques de l'attachement. De plus, ils ont souvent beaucoup de dossiers donc peu de temps par dossier...et les procédures mettent souvent plus d'une année entre la requête et aboutissement. Désormais, les enfants sont entendus à partir de 6/7 ans, ce qui est déjà une belle avancée.

La loi a obligé les départements à mettre en place une commission de réflexion pluridisciplinaire sur les situations d'enfants relevant d'un constat de délaissement. De ce fait, le nombre d'enfants accédant au statut de Pupille de l'Etat a déjà commencé à augmenter et la tendance va s'affirmer dans les années à venir.

## Intervention de Cécile Delannoy et Marie-Laure Bouet-Simon, autrices du livre : « *Des alternatives à l'adoption* » aux éditions érès

### Pourquoi cet intérêt pour les enfants confiés à l'ASE ?

Un nombre important d'enfants ,environ 150 000 sont placés en familles d'accueil ou en établissements.(et en 2018, moins de 1000 enfants ont été confiés en vue d'adoption...)

La baisse du nombre de familles d'accueil : Au niveau national, seulement 58% des enfants sont dans des familles, les autres sont dans des établissements avec des éducateurs qui ne sont pas toujours présents, changent souvent et qui offrent donc beaucoup moins de stabilité.

Les enfants placés n'ont plus d'accompagnement après 18 ans, à un âge où ils en ont le plus besoin pour entrer dans leur vie de jeune adulte et rechercher un emploi. La période de 18 à 25 ans, est une période de grande fragilité.

La moyenne d'âge des pupilles est de 7/8 ans et les enfants délaissés sont souvent issus de familles du milieu carcéral, de la rue ou avec de graves troubles psychologiques, ce qui les rapproche des enfants proposés actuellement à l'international.

A l'heure où l'adoption internationale s'effondre, il y a plus de de pupilles, et toujours beaucoup d'agrément... La mise en œuvre de projets pour les enfants grands est difficile par manque de candidats, manque d'information ou de technicité des professionnels... Pour tenir compte des besoins de ces enfants, il faudrait des projets moins impliquants, plus progressifs. L'adoption plénière n'est en effet, pas toujours la bonne réponse pour les enfants délaissés. Les enfants grands, et a fortiori les ados, ne veulent pas changer de nom, ne veulent pas forcément perdre le lien avec leur famille élargie (grands-parents, frères, soeurs...)

## Quelles alternatives à l'Adoption plénière ?

### L'adoption simple :

Elle est mal connue des Conseils de famille, mais aussi des postulants à l'adoption : la filiation est maintenue, la filiation adoptive est ajoutée, l'enfant prend le nom du ou des adoptants, accolé ou substitué au sien, PEUT garder des liens avec certains membres de sa famille de naissance. L'adoptant est le seul investi de l'autorité parentale, l'adoption est notée en marge de l'acte de naissance, l'enfant héritera des 2 couples parentaux mais pas des grands parents adoptifs. Elle est révoquée pour motif grave par le Tribunal de grande Instance.

### Quand est-elle le plus adaptée ?

- Quand un enfant est attaché à certains membres de sa famille
- Dans le cas d'enfants grands (+ de 4/5 ans)
- Pour les familles en capacité d'accepter un enfant avec son passé
- Quand un enfant ne peut pas vivre avec ses parents (troubles psychiatriques, handicap mental...)
- Pour les enfants qui ont vécu un échec d'adoption plénière

Elle permet de répondre aux besoins d'appartenance et de filiation de l'enfant

### Le Tiers digne de confiance

Il relève de la compétence du juge aux affaires familiales ou juge des enfants, il est choisi dans la famille ou l'environnement proche de l'enfant, il est bénévole, il n'a pas le droit d'autorité parentale (délégation partielle)

### Le Tiers durable et bénévole

Quand le placement à l'ASE est long ( pupilles, délégation d'autorité parentale à l'ASE, mineurs non accompagnés...) le Tiers bénévole et durable peut-être une réponse intéressante :

- il est moins engageant et menaçant pour des enfants qui ont vécu dans des établissements et n'ont aucun vécu familial,
- l'absence de lien de parenté peut être plus facile à vivre, il n'y a pas d'usurpation de place

- Le fait d'être pris en charge bénévolement ( et non payé comme une famille d'accueil) est vécu comme valorisant et sécurisant par le jeune. En effet, l'intervention du tiers bénévole est basée sur l'engagement, la volonté d'offrir un ancrage affectif à l'enfant, un lien de type familial jusqu'à ses 18 ans et au-delà. De ce fait, pour le jeune, le risque de changements ou d'arrêt de l'accueil est minime, répondant ainsi à ses besoins de continuité et des stabilité.

- la relation affective s'installe progressivement, au fil des rencontres ou de la vie partagée, et le statut peut évoluer vers une adoption (simple, essentiellement) si les 2 parties sont demandeuses.

La décision de rechercher un tiers durable et bénévole n'est pas judiciaire, elle est le fait du président du Conseil départemental ou du Conseil de Famille, après évaluation de la situation de l'enfant et de ses besoins.

<b>Adoption (Accueil à temps plein)</b>	<b>Tiers bénévole (Accueil à temps partiel ou plein)</b>
Agrément obligatoire	Evaluation de la candidature
Non salarié, pas de congés payés	Non salarié, pas de congés payés, accompagnement par l'ASE
Détenteur de l'autorité parentale	Pas d'autorité parentale, délégation partielle et accompagnement par l'ASE
Adoption pour la vie	Risque minime de l'arrêt de l'accueil
	Possibilité de stabiliser le statut (adoption)

### Le Parrainage de proximité

Parler de parrainage à des candidats qui rêvent d'adopter un enfant paraît bien réducteur, mais ce peut être un passage provisoire pour aller au-delà.

Le parrainage a été mis en place pendant la guerre, pour venir en aide aux enfants juifs menacés d'arrestation. Il a été remis à l'honneur en 1978 par Simone Veil, sensible à la solitude affective des enfants placés en établissement. A partir de là, des associations se sont créées.

Il s'agit bien d'un parrainage affectif et non financier. Le parrainage le plus connu étant celui qui consiste à donner de l'argent à un enfant ou un orphelinat à l'autre bout du monde. Le parrainage de proximité implique un désir de relation affective et un engagement dans la durée. Le parrain ou la marraine peuvent devenir des tuteurs de résilience, chers à Boris Cyrulnik.

L'enfant ne vit pas chez son parrain ou sa marraine, mais il les voit régulièrement et pratique avec eux des activités qui les rapprochent. C'est un lien affectif durable, comme celui que l'on peut avoir avec un oncle ou une tante. Bien sûr, il ne comble pas le désir d'être parent, ni le statut social de parent, il n'offre pas non plus la garantie d'une relation durable, mais c'est un statut qui n'entraîne pas de véritable obligation, dont les dégâts occasionnés par une rupture restent limités.

Le parrainage peut permettre aussi de se tester avant de s'engager dans l'adoption et de vérifier sa capacité d'attachement.

Le statut de parrain peut, dans le cas de parrainage dans une famille fragile, déboucher sur celui de tiers digne de confiance. Mais l'évolution du statut reste rare et il serait malhonnête de laisser croire que le parrainage peut déboucher sur un statut presque parental. Il demeure néanmoins une bonne réponse pour des jeunes issus de famille monoparentale et de famille de migrants (2/3 des cas) et d'enfants placés (1/3 des cas).

L'adoption reste un objectif non seulement légitime, mais souhaitable, en dépit des difficultés possibles. La vraie filiation demeurant celle qui réside non dans les gènes et le sang, mais bel et bien dans la confiance et l'affection qui lient enfant et adulte, ainsi que dans le partage de la vie quotidienne.

L'idée de Marie-Laure Bouet-Simon et Cécile Delannoy est que l'adoption pourrait être parfois le couronnement d'une existence commune plutôt que le commencement. Les statuts évoqués ci-dessus ne peuvent pas tous et toujours déboucher sur une adoption, mais ces statuts sont évolutifs en droit et n'enferment pas la relation dans un statut définitif.

Reste que, en France, ce ne sont pas les enfants susceptibles d'être adoptés qui manquent, mais bel et bien la volonté sur le plan administratif et judiciaire de les déclarer adoptables dès que le délaissement des parents est manifeste.

La lecture du livre de C.Delannoy et MLaure Bouet-Simon est enrichissante et porteuse d'espoir pour tous les enfants qui ont des familles défaillantes et néanmoins besoin d'un ancrage pour la vie.

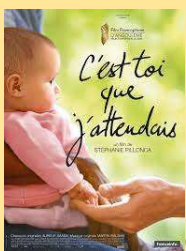
**Marie-Françoise EYNARD et Françoise TOLETTI**



Zibilla, jeune zèbre adoptée par des parents chevaux, subit des moqueries dans sa nouvelle école. Elle en vient à détester ses rayures ! Quand on lui vole son doudou, ni une ni deux, elle part à sa recherche et l'aventure commence... C'est en compagnie d'un pauvre cheval déguisé malgré lui en fauve que Zibilla va commencer à reprendre confiance en elle et à accepter sa vraie nature. C'est un spectacle vraiment inattendu auquel la maîtresse et les élèves vont assister lors de la sortie au cirque !

Bande annonce

<https://www.youtube.com/watch?v=27cRMXG5vxE>



Ce film nous plonge dans l'intimité de couples qui souhaitent adopter un enfant et attendent impatiemment l'appel qui fera basculer leurs vies. Mais c'est aussi l'histoire d'Alexandra qui recherche par tous les moyens son fils né sous X, ou Sylvian qui se bat chaque jour pour retrouver sa mère biologique. Des parcours de vie riches en émotion qui nous interrogent sur la quête d'identité et sur l'amour. échange/débat.

Bande annonce

<https://www.youtube.com/watch?v=S02fR5EHnp4>



*Un coup de téléphone et soudain le bonheur familial de Satoko et de son mari bascule. Le couple établi à Tokyo ne peut pas avoir d'enfants. Ils ont donc décidé d'adopter le petit Asato. C'était il y a six ans. Et maintenant Hikari, la mère biologique du garçon âgée de 14 ans au moment de la naissance, est à l'autre bout du fil. Elle veut récupérer son enfant, ou si cela n'est pas possible, obtenir de l'argent. Satoko et son mari tombent des nues. Ils conviennent d'un rendez-vous avec Hikari. Mais la femme qu'ils rencontrent ne ressemble en rien à la Hikari qu'ils ont vue lors de l'adoption. Qui est cette femme ? Et que veut-elle ? Le film a fait partie de la Sélection Officielle Cannes 2020.*

Bande annonce :

<https://www.youtube.com/watch?v=FJaMPAVx-Yk>



## Retour du café causette !

Venez échanger, partager, discuter,... avec des postulants, des parents dans un cadre chaleureux et convivial.

**Quand ? Le vendredi 12/11 et 10/12**

**Entre 18h00-20h00**

**Où ? *Le bruit qui court,***

**87 rue Sainte Rose à Chambéry**



### Ligne d'écoute EFA

La permanence de la ligne d'écoute est ouverte :

Mercredi soir de 20 h 30 à 22 h 30

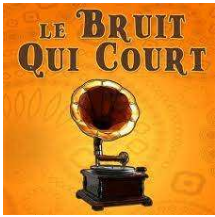
Jeudi après-midi de 14 h 00 à 17 h 00

**01.40.05.57.79**



## A vos agendas !

### Vendredi 12 Novembre 2021 Café Causette Adoption



*Un moment convivial pour échanger avec des parents adoptifs.*

*Entre 18h00 et 20h00, Venez nous rejoindre !*

87 rue Sainte Rose 73000 Chambéry

### Samedi 27 Novembre 2021 à 14h30 , Espace François Mitterrand, Montmélian

#### Comment raconter son histoire à son enfant à travers les albums jeunesse

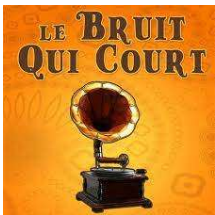
Atelier sur réservation destiné aux postulants ou aux parents.

Deux groupes pourront être constitués en fonction du nombre d'inscrits et selon que vous êtes parents adoptifs ou postulant : n'hésitez pas à le préciser lors de votre inscription.

**Pour vous inscrire, copier / coller le lien**

<https://forms.gle/q2k8QsRkLZZmFWMU7>

### Vendredi 10 décembre 2021 Café Causette Adoption



*Un moment convivial pour échanger avec des parents adoptifs.*

*Entre 18h00 et 20h00, Venez nous rejoindre !*

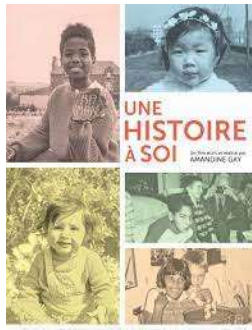
87 rue Sainte Rose 73000 Chambéry



**2022** Suivez-nous sur Facebook EFA73 ou sur notre site [www.efa73.net](http://www.efa73.net) pour la confirmation des dates et des évènements

## Samedi 8 janvier 2022

### Ciné Débat

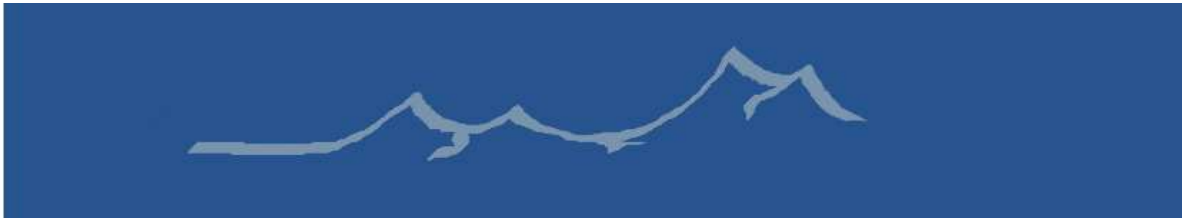


### Une histoire à soi, Amandine GAY

*Anne-Charlotte, Joohee, Céline, Niyongira, Mathieu ont entre 25 et 52 ans, sont originaires du Brésil, du Sri Lanka, du Rwanda, de Corée du Sud ou d'Australie. Ces cinq personnes partagent une identité : celle de personnes adoptées. Séparé.e.s dès l'enfance de leurs familles et pays d'origine, ils ont grandi dans des familles françaises. Leurs récits de vie et leurs images d'archives nous entraînent dans une histoire intime et politique de l'adoption internationale.*

## Vendredi 21 janvier 2022

### Assemblée Générale



Heureuses nouvelles !



Félicitations aux parents !



Vous souhaitez partager une lecture, un film, un article...

N'hésitez pas à nous envoyer vos articles !

[contact@efa73.net](mailto:contact@efa73.net)